



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 11.07.2022, **Publication répétée:** 08.07.2022, 12.07.2022
Date d'échéance prévue: 08.07.2025
Numéro de publication: SR01-0000007779

Entité de publication
Vincent Gobat & Carole Zuber, Chemin des Places 1, 2800 Delémont

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Société coopérative de construction SORALI et Société coopérative de construction FOMH et Société coopérative d'habitation du Mont-Terrible avec Société coopérative jurassienne d'habitation

2. Publication

Organisation transférante:

Société coopérative de construction SORALI
CHE-102.570.378
2852 Courtételle

Société coopérative de construction FOMH
CHE-100.538.441
2854 Bassecourt

Société coopérative d'habitation du Mont-Terrible
CHE-101.758.910
Rue du Stand 41
2800 Delémont

Organisation reprenante:

Société coopérative jurassienne d'habitation
CHE-107.185.817
Rue du Stand 41
2800 Delémont

Publication de la fusion dans la FOSC: 27.06.2022

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 27.09.2022 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Société coopérative jurassienne d'habitation

Rue du Stand 41

2800 Delémont